

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

# RÉSIDENCE ÉTUDIANTE STUDÉFI

La Ville propose à ses étudiant(e)s\*  
âgé(e)s de 18 à 30 ans, l'attribution de  
studios meublés en résidence étudiante  
STUDÉFI, à tout moment de l'année.



**\*conditions obligatoires :**

Être étudiant dans un établissement,  
d'enseignement supérieur et être âgé  
de 18 à 30 ans.



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

Pierre-Christophe Baguet • Maire  
Président de Grand Paris Seine Ouest

## Résidence étudiante **STUDÉFI**

Située sur la ZAC  
Seguin-Rives de Seine  
23, rue Marcel-Bontemps

### • **Studios individuels**

Studios meublés de 19 à 30 m<sup>2</sup>

avec kitchenette équipée et sanitaire.

Redevance mensuelle charges comprises :  
à partir de 440€\*.

• **Durée du bail** : 1 an renouvelable

### • **Les prestations proposées**

- Laverie
- Salon
- Accès Internet
- Boîtes aux lettres personnelles
- Local à vélo et Parking

## Modalités

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la Ville [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com), ainsi qu'à la direction du Logement (annexe de l'Hôtel de Ville, 24 bis, avenue André-Morizet 2<sup>e</sup> étage).

\* Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) versée par la CAF et venant en déduction du loyer. Calculez votre aide sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Plus d'infos : [www.studefi.fr](http://www.studefi.fr)

**L'acceptation finale des dossiers proposés par la Ville se fait par STUDÉFI.**